

COMpte-rendu du conseil municipal du 10/12/2025

Présents : Patrick BÖHLE, Alain CLAUZIER, Robert NALPAS, Gloria TROMBETTA, Thérèse COULON, François GINESTET, Jacqueline BABIN, Nicolas VANEL

Absents excusés : Philippe LEROY (procuration à François GINESTET)

La séance est ouverte à 18h32, Jacqueline BABIN est désignée secrétaire de séance :

Vote : 8 voix pour (P Böhle, A.Clauzier, R.Nalpas, G.Trombetta, F.Ginestet, PLeroy, N.Vanel, J.Babin)
1 abstention (T.Coulon).

Validation du CR du Conseil Municipal du 18/09/2025

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2025 est soumis au vote : 8 voix pour (P Böhle, A.Clauzier, R.Nalpas, G.Trombetta, F.Ginestet, PLeroy, N.Vanel, J.Babin) - 1 abstention (T. Coulon).

Validation du règlement du cimetière

Conformément aux échanges et aux décisions prises lors du conseil municipal du 18 septembre dernier, le nouveau règlement intérieur du cimetière est présenté au conseil municipal. Après relecture la modification de l'article 1 est proposée et fait l'objet d'un débat et d'un vote qui entérine cette modification. A été rajouté dans la liste des personnes pouvant prétendre à une sépulture les descendants des personnes domiciliées sur la commune ou propriétaire foncier.

Ce nouveau règlement est ensuite soumis au vote :

8 voix pour (P.Böhle, A.Clauzier, R.Nalpas, G.Trombetta, F.Ginestet, PLeroy, N.Vanel, J.Babin) - 1 abstention (T. Coulon).

Débat sur la mise en accessibilité PMR de l'étage supérieur de la salle polyvalente en vue d'y établir la mairie

- M le maire et le 1er adjoint rappellent la nécessité de mettre aux normes PMR l'accès de la mairie qui les avait conduits à évoquer le projet d'installer la mairie sous le préau de la salle polyvalente. Après réflexion et compte tenu des difficultés de louer de manière pérenne l'appartement qui se trouve au-dessus de la salle polyvalente, ce projet a été abandonné au profit du réaménagement de l'appartement au-dessus de la salle polyvalente pour y créer la nouvelle mairie.
Ce projet prévoit l'installation d'un ascenseur permettant l'accès au premier étage (sous le préau) le changement de la porte d'entrée (porte-fenêtre) qui doit être changée pour permettre le passage d'un fauteuil roulant. Ce projet subventionnable à hauteur de 80% par le département de l'Ardèche (Atout ruralité) et la DETR (préfecture de l'Ardèche) nécessite d'adresser la demande de subvention avant le 19 décembre 2025.

La délibération pour valider la demande de subvention allouée pour le projet est mise au vote : 9 voix pour (unanimité)

Colis de fin d'année et illumination de Noel

Les colis des anciens ont été commandés à Nect'ardéchois (19 colis au total) et vont être distribués rapidement

Les illuminations de Noel ont été réalisées par Bouygues Energies qui fera aussi la dépose.

Projet d'enfouissement des lignes électriques

Les dernières conventions avec les riverains concernés ont été signées et les travaux doivent démarrer autour du 15 février

A cette occasion il sera nécessaire de changer les lampadaires. Il est proposé aux membres du conseil municipal de voter pour l'un des 5 modèles et 4 coloris proposés. Le choix de la majorité se porte sur le modèle Ancolie (8 voix) et la couleur brun châtaigne (5 voix)

Point budget et subventions accordées (atout ruralité, région, CCVE)

Département de l'Ardèche (Atout ruralité) : 4 262€ pour le goudronnage de la route de Brion

Droit de Mutation à Titre Onéreux : 14 000€ au lieu des 12 000€ prévues

Point sur le PLUI Plan Local d'urbanisme intercommunal : 3 diagnostics ont été réalisés : Territorial, agricole, de la consommation foncière

PADD (projet d'aménagement et de développement durable) : un débat devra être prévu en conseil municipal dans les 3 mois après le rapport adressé par

Demande de subvention de la l'association médicale des Boutières: 500€ accordé

Participation au financement da la protection sociale complémentaire des agents : (15€ accordé)
Unanimité pour cette participation

Préparation élections municipales 2026 : Proposition de mettre à disposition la salle polyvalente pour les réunions des différentes listes ; autorisation pour 3 réunions max par liste

Vote : Unanimité pour cette proposition

Chantier participatif signalétique : pour pose de panneaux de signalisation, barrière et lunette de visée. La date du 24 janvier est proposée

Charte PNR : La charte du parc est en cours de révision. Une enquête est en ligne pour les habitants sur le parc national des monts d'Ardèche QR code en mairie etConsultation charte : <https://fr.surveymonkey.com/r/pnrmontsardechehabitants>

Questions diverses

A prévoir curage des fossés route de Brion

Problème des clôtures délabrées et de ronces envahissantes sur la route menant au cimetière, il est nécessaire que les propriétaires riverains fassent l'entretien.

Fin de séance à 19h53